

Projet de loi 44 – *Loi visant principalement la gouvernance efficace de la lutte contre les changements et à favoriser l'électrification*

Mémoire d'Énergir présenté à la commission des transports et de l'environnement dans le cadre des consultations particulières et auditions publiques

Le 3 février 2020



Introduction

Le 31 octobre 2019, le gouvernement du Québec a déposé le projet de loi 44 (projet de loi), *Loi visant principalement la gouvernance efficace de la lutte contre les changements climatiques et à favoriser l'électrification*.

Ce projet de loi propose une nouvelle gouvernance applicable à la lutte contre les changements climatiques axée sur la réduction concrète des émissions de gaz à effet de serre (GES) et l'électrification de l'économie québécoise.

Le projet de loi modifie notamment les règles régissant le Fonds vert, incidemment renommé « Fonds d'électrification et de changements climatiques » en transférant certaines des responsabilités attribuées à son conseil de gestion au ministre de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques.

Le projet de loi abroge la *Loi sur Transition énergétique Québec* et, par le fait même, dissout Transition énergétique Québec (TEQ). Le ministre de l'Énergie et des Ressources naturelles devient responsable du plan directeur en transition, innovation et efficacité énergétique dont le contenu nous apparaît très similaire à celui qui était sous la responsabilité de TEQ.

Énergir soumet le présent document en vue de contribuer à la réflexion sur la mise en place d'une gouvernance qui aidera le gouvernement du Québec à atteindre ses cibles de lutte contre les changements climatiques et de transition énergétique.

D'emblée, Énergir souscrit aux objectifs du projet de loi de s'attaquer à la réduction des émissions de GES et, pour ce faire, d'assurer une gouvernance plus efficace.

À titre de distributeur de gaz naturel au sens de la *Loi sur la Régie de l'énergie*, Énergir s'intéresse plus particulièrement à la gouvernance en efficacité et transition énergétique. Elle souhaite que la réforme proposée soit axée sur les résultats et permette de maintenir, voir renforcer, la prévisibilité, l'agilité et l'efficacité de la planification et la gestion de ces programmes.

Présentation d'Énergir

Comptant plus de 8 milliards de dollars d'actifs, Énergir est une entreprise diversifiée du secteur énergétique dont la mission est de répondre de manière de plus en plus durable aux besoins énergétiques de ses quelque 525 000 clients au Québec et de ses filiales américaines ainsi que des communautés qu'elle dessert. Principale entreprise de distribution de gaz naturel au Québec, Énergir y produit également, par le biais de filiales, de l'électricité à partir d'énergie éolienne. Aux États-Unis, par le biais de filiales, l'entreprise est présente dans près d'une quinzaine d'États où elle produit de l'électricité de sources hydraulique, éolienne et solaire, en plus d'être le principal distributeur d'électricité et le seul distributeur de gaz naturel de l'État du Vermont. Énergir valorise l'efficacité énergétique, investit et poursuit son implication dans des projets énergétiques novateurs tels que le gaz naturel renouvelable et le



gaz naturel liquéfié et comprimé. Par le biais de ses filiales, elle offre également une variété de services énergétiques. Énergir souhaite devenir le partenaire recherché et apprécié par tous ceux et celles qui aspirent à un avenir énergétique meilleur.

Énergir est un acteur clé de la transition énergétique du Québec et souhaite tirer profit de la relation étroite qu'elle entretient avec sa clientèle et ses partenaires afin d'intensifier son rôle dans cette transition.

Commentaires généraux

Le Québec s'est doté de cibles ambitieuses pour réduire ses émissions de GES. Pour respecter ses engagements, il lui faudra réduire de 37,5 % ses émissions par rapport à celles de 1990 d'ici 2030. Dans sa Politique énergétique 2030, le Québec souhaite notamment réduire de 40 % sa consommation de produits pétroliers, accroître de 25 % la production d'énergie renouvelable et tirer le plein potentiel de l'efficacité énergétique.

Énergir adhère à ces objectifs et croit que le temps n'est plus à la réflexion, mais à l'action ainsi qu'à la mise en œuvre de mesures concrètes. Dans le secteur dans lequel Énergir évolue, ses clients sont de plus en plus nombreux à faire des choix qui correspondent à leurs besoins et à leurs valeurs. Pour des considérations économiques et environnementales, ils souhaitent réduire leur consommation d'énergie et leur empreinte environnementale. Ils ont à cœur de participer à la transition énergétique tout en respectant leurs capacités financières et le maintien de leur qualité de vie.

Comme entreprise oeuvrant dans le secteur de l'énergie et particulièrement en tant que service public, Énergir croit qu'il est de son rôle de contribuer à l'effort collectif de réduction de ces émissions et ainsi de faire partie de la solution..

Tout d'abord, par la **réduction de l'empreinte environnementale du produit qu'elle distribue**. Énergir entend maintenir et améliorer ses programmes en efficacité énergétique qui permettent à ses clients de consommer mieux et moins l'énergie qu'elle distribue.

Puis, dans un deuxième temps, par le **développement de la filière du gaz naturel renouvelable (GNR)**. En travaillant à appuyer le développement de la production locale d'une énergie renouvelable, et en favorisant la valorisation des matières résiduelles organiques, Énergir entend favoriser la promotion d'une solution énergétique carboneutre et concurrentielle à sa clientèle désireuse de réduire ses émissions de GES.

Tout dépendant de l'ampleur qu'on voudra accorder à ces deux moyens, Énergir croit que leur action combinée pourrait permettre des réductions allant de 14 % à 26 % de l'empreinte actuelle du gaz naturel dans le bilan québécois des émissions de GES. Si ces efforts sont

concentrés dans le secteur du bâtiment, Énergir croit possible de viser des réductions de 45 % dans ce secteur, incluant même la carboneutralité de ses clients dans le secteur institutionnel.

En plus de réduire l'empreinte environnementale du gaz naturel qu'elle distribue, Énergir continue d'**offrir des solutions de recharge moins émissives que les produits pétroliers et le charbon** dans les secteurs industriels et du transport lourd. **En tirant profit des gains environnementaux et économiques offerts par le passage au gaz naturel, il est possible d'aller encore plus loin dans le remplacement de produits pétroliers et du charbon et ainsi de contribuer à une réduction supplémentaire des émissions de GES.**

Pour le rôle qu'elle est appelée à jouer dans la transition énergétique du Québec, Énergir veut et peut aider le gouvernement du Québec à réaliser ses objectifs environnementaux. Pour ce faire, elle croit qu'il faille aborder la transition énergétique avec une optique de complémentarité des réseaux d'énergie en favorisant l'utilisation de la bonne énergie pour le bon usage, au bon moment. Énergir croit que c'est ainsi qu'il sera possible de réduire les émissions de GES au meilleur coût possible tout en préservant une facture énergétique concurrentielle et la compétitivité des entreprises.

Modification des règles régissant le Fonds vert

Le projet de loi vise à améliorer la gestion du Fonds vert de sorte qu'il continue de jouer un rôle de premier plan dans la lutte contre les changements climatiques

La volonté du gouvernement d'améliorer la gestion du Fonds vert, qui deviendra le Fonds d'électrification de changements climatiques (FECC), doit permettre une transformation de cet organisme gouvernemental afin qu'il favorise pleinement la lutte contre les changements climatiques tout en faisant de celui-ci un vecteur de développement de l'économie verte.

Dans cet esprit, Énergir salue l'effort du gouvernement du Québec de vouloir recentrer l'affectation des revenus du Fonds vert uniquement à la lutte contre les changements climatiques et l'encourage à mieux utiliser les sommes actuellement disponibles vers les actions les plus efficaces qui offrent la plus grande réduction de GES au moindre coût.

À titre d'exemple, les programmes d'efficacité énergétique offerts par Énergir permettent de générer des réductions importantes à un coût moyen de 17,94 \$ la tonne de GES évitée ce qui se compare très avantageusement à d'autres programmes offerts au Québec ou encore au prix des droits d'émission de GES sur le marché du carbone qui se transigent à près de 23\$ la tonne de GES évitée.



Transition énergétique Québec

Le projet de loi dissout l'organisme TEQ et confie au ministre de l'Énergie et des Ressources naturelles la responsabilité d'élaborer un plan directeur en transition, innovation et efficacité énergétiques.

Créée en avril 2017, TEQ a pour mission de soutenir, de stimuler et de promouvoir la transition, l'innovation et l'efficacité énergétiques et d'en assurer une gouvernance intégrée. Elle coordonne la mise en œuvre de l'ensemble des programmes et des mesures nécessaires à l'atteinte des cibles en matière énergétique déterminées par le gouvernement et en assure le suivi.

À l'époque de sa création, Énergir a rappelé l'importance d'établir au sein de cette jeune société d'État, une gouvernance saine et transparente et assurer ainsi le succès de son mandat. Énergir a pris part aux consultations sur le *Plan directeur en transition, innovation et efficacité énergétique 2018-2023* préparé par TEQ et a travaillé en collaboration avec TEQ afin de continuer à développer son offre de programmes en efficacité énergétique, lesquels sont inclus au plan directeur de TEQ.

Énergir a mis en œuvre ses premiers programmes d'efficacité énergétique dès 2001. Ces programmes proposent une variété de mesures allant de la subvention à l'achat d'un appareil à haute efficacité énergétique ou de la remise au point de systèmes mécaniques à l'installation de systèmes innovants de préchauffage solaire. C'était alors une première au Québec. À ce jour, Énergir demeure le seul distributeur d'énergie à avoir dépassé la cible en efficacité énergétique de la précédente Politique énergétique du gouvernement du Québec. Depuis 2001, Énergir a mis en place 129 094 projets d'efficacité énergétique, ce qui constitue 576 millions de mètres cubes de gaz naturel économisés et 1 106 253 tonnes de GES évitées. En 2019, Énergir a versé plus de 18,3 millions de dollars à ses clients pour la réalisation de 4 088 projets d'efficacité énergétique, ce qui représente une économie d'énergie de 38,8 millions de mètres cubes de gaz naturel et 74 472 tonnes de GES évitées. Durant l'exercice 2019, ces projets d'efficacité énergétique ont généré des économies de 143 millions de dollars pour ses clients.

Dans le cadre de son processus d'évaluation, Énergir mesure systématiquement la satisfaction des participants à ses programmes. Énergir sonde également ses clients lors de la conception de nouveaux programmes afin de s'assurer que son offre répond adéquatement à leurs besoins. Dans une proportion variant de 85 % à 90 %, les clients d'Énergir se disent très satisfaits du service et de l'encadrement reçus d'Énergir.

Énergir s'assure également de maximiser les gains au meilleur coût possible. Avec une moyenne de **17,94 \$ par tonne de GES évitée** en 2018-2019, le portefeuille de programmes

en efficacité énergétique d'Énergir présente des solutions très rentables pour ses clients.

Cette performance est tributaire de sa gestion efficace (85% retourné au client) et de son réseau sur le terrain en contact direct avec les clients.

Le Québec s'est classé en deuxième place parmi toutes les provinces dans le tout premier Bulletin des politiques provinciales d'Efficacité énergétique Canada.¹

Les programmes d'économies d'énergie mis en place par Énergir et TEQ ont permis d'économiser 1,3 % des ventes de gaz naturel, en 2018, ce qui positionne le Québec comme en première position au Canada et deuxième en Amérique du Nord.

Dans le cadre du plan directeur 2018-2023 de TEQ, Énergir prévoit déjà accroître ses efforts au cours des cinq prochaines années afin d'augmenter de 30 % les économies générées par ses programmes et de réaliser des **réductions récurrentes additionnelles de GES de près de 500 000 tonnes**. Déjà Énergir a dépassé sa cible pour la première année du plan directeur.

Énergir a déjà commencé l'implantation de ces mesures par :

1. la bonification des aides financières afin de mieux couvrir les surcoûts des projets efficaces;
2. l'élargissement de son offre afin de générer des économies additionnelles à partir des programmes existants; notamment en intégrant le préchauffage solaire de l'air des procédés industriels à son offre en 2019 et en testant différentes technologies novatrices à l'aide du programme Innovation efficace;
3. la mise en place de nouveaux programmes (système de gestion de l'énergie, thermostats intelligents);
4. un meilleur alignement des objectifs et des incitatifs en s'assurant qu'ils sont cohérents avec ses efforts en efficacité énergétique;
5. le déploiement d'un plan de formation interne et externe afin de s'assurer que tous les acteurs du marché connaissent bien les programmes;
6. une commercialisation accrue pour mieux faire connaître son offre;
7. la mise en place de modèles de conception efficaces pour permettre aux ingénieurs et aux architectes de concevoir des projets qui intègrent déjà des mesures efficaces au gaz naturel.

Depuis 2001, Énergir a donc développé une offre de programmes en efficacité énergétique performants et éprouvés. Elle souhaite capitaliser sur cette expertise développée et continuer d'offrir à sa clientèle une offre de programme diversifiée.

¹ <https://www.energycanada.org/fr/bulletin-provincial-de-lefficacite-energetique-publie/>

Énergir comprend que les dispositions transitoires du projet de loi prévoient que le plan directeur 2018-2023 élaboré par TEQ est maintenu jusqu'au 31 mars 2025. Énergir salue cette disposition qui s'inscrit dans la continuité de ce qui a été mis en place et qui par le fait même offre de la prévisibilité à sa clientèle.

Quant à la structure de gouvernance en transition énergétique, Énergir souhaite s'assurer que la solution retenue sera axée sur les résultats et permettra de maintenir, voir renforcer, la prévisibilité, l'agilité et l'efficacité de la planification et de la gestion des programmes en transition et en efficacité énergétique.

Pour planifier des projets et des investissements qui contribueront concrètement et rapidement à l'atteinte des cibles de réduction de GES visées pour 2030, les clients et promoteurs de projets énergétiques doivent pouvoir compter sur des programmes d'aide qui sont **stables et prévisibles**. Compte tenu de la dimension d'innovation de nombreux projets, les gestionnaires de programmes doivent également faire preuve de **flexibilité et d'agilité** dans **l'élaboration et l'administration de ces programmes**. **Les processus administratifs doivent aussi être revus** de manière à **s'assurer que les programmes offerts bénéficient rapidement des sommes requises**. Trop souvent et trop longtemps, des programmes gouvernementaux ont été « fermés » faute de budget alors que les sommes étaient disponibles dans le Fonds vert. Ce fut notamment le cas avec le programme Écopformance et aussi avec le programme Écocamionnage qui figure au plan directeur de TEQ et qui est administré par le ministère des Transports.

Comité consultatif – élaboration du Plan directeur en transition, innovation et efficacité énergétique

Énergir constate que le projet de loi offre au Ministre de l'Énergie et des Ressources naturelles beaucoup de latitude quant à la constitution du comité consultatif dont la mission est de le conseiller dans l'élaboration du plan directeur en transition, innovation et efficacité énergétique. **Ce comité doit remplir des fonctions similaires à celles prévues à la Table des parties prenantes instituée par Loi sur Transition énergétique Québec**. Énergir remarque que rien dans le projet de loi ne prévoit que ce comité devra inclure ou minimalement consulter les distributeurs d'énergie comme le prévoit l'article 45 de la *Loi sur Transition énergétique Québec*. Il nous apparaît important que **les mandataires du comité aient une expérience et une feuille de route leur permettant de démontrer leur expertise et leur performance dans la gestion de programmes en efficacité énergétique**. Il nous apparaît conséquemment naturel que **les distributeurs d'énergie aient une place au sein de ce comité**.

Reddition de compte

Le projet de loi encadre davantage la reddition de compte requise des distributeurs d'énergie en leur demandant de transmettre annuellement un état de la situation portant sur les actions menées dans le cadre du plan directeur et sur les résultats obtenus (art. 17.1.9 Loi sur le *ministère des Ressources naturelles et de la Faune*). Énergir fait remarquer que dans le cadre la *Loi sur Transition énergétique Québec*, il était déjà prévu que TEQ puisse demander à un distributeur d'énergie qu'il lui présente un état de la situation mais que cela n'était pas exigé annuellement.

Énergir rappelle qu'elle prépare annuellement un rapport de ses activités en efficacité énergétique qu'elle dépose à la Régie de l'énergie afin de lui permettre de constater les résultats et d'évaluer la performance de chacun de ses programmes.

Conclusion

Afin de relever les défis de la transition énergétique au Québec, la collaboration de l'ensemble des parties prenantes sera nécessaire. Énergir souscrit aux objectifs du projet de loi de s'attaquer à la réduction des émissions de GES et pour ce faire d'en assurer une gouvernance plus efficace.

Le gouvernement peut compter sur la contribution d'Énergir pour que cette transition se matérialise et soit bénéfique pour les consommateurs et les entreprises québécoises.